Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Préavis N° 01-2026

Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la toiture du Bâtiment A du Martinet

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

Le présent préavis a pour but de présenter les éléments pertinents en vue d'obtenir l'accord pour la réfection de la toiture du Bâtiment A du complexe du Martinet.

1. Préambule

Le Bâtiment A du Martinet est un bâtiment, dont les dimensions sont d'environ 40 x 25 m qui avait été construit par la commune de Rolle pour un usage scolaire.

La mise en place des structures intercommunales, puis leur fusion, conduit à la prise en responsabilité par EnJeu de l'entretien et de la maintenance des bâtiments situés sur le site du Martinet.

2. Situation actuelle

Le constat, relatif à l'entretien de la toiture, montre la présence d'une stagnation d'eau sur la toiture au droit de l'accès. A l'heure actuelle, une solution provisoire par pompage est mise en œuvre.

Cette solution n'est pas pérenne et cette accumulation d'eau n'est pas acceptable à long terme et ceci d'autant plus que la toiture accueille un champ de panneaux photovoltaïques, exploité actuellement par la Romande Energie.

3. Démarche

Afin de minimiser les dépenses d'honoraires de mandataires, il a été fait appel à des entreprises pour proposer directement un devis de réfection.

Afin de vérifier la qualité de l'infrastructure existante, 3 sondages ont été réalisés (sauf au droit de la porte d'entrée compte tenu de l'accumulation d'eau au moment de la mise en œuvre des sondages).

En parallèle, les contacts ont été pris avec la Romande Energie afin de déterminer le processus de démontage des panneaux solaires.

4. Résultats et propositions

L'analyse de la situation existante, grâce à l'examen visuel de la toiture et à la réalisation des sondages, montrent :

- Une performance de l'isolation en place ainsi que l'absence de détérioration de cette isolation ;
- Une qualité du pare-vapeur situé à l'interface dalle/isolation ;
- Un gravier et une étanchéité qui fonctionnent, mais qui présentent des salissures importantes ;
- La présence de la flaque d'eau au droit de la porte d'accès en toiture.

La proposition faite est :

- La conservation de l'isolation existante ;
- L'évacuation du gravier ;
- Le nettoyage de l'étanchéité ;
- La mise en œuvre d'une isolation complémentaire projetée, faisant office également d'étanchéité ;
- La mise en œuvre d'une résine de couleur claire afin de diminuer la montée en température de la toiture et d'améliorer de manière sensible le rendement des panneaux photovoltaïques : le chiffre indiqué par les experts est d'environ 15% d'amélioration de la performance des panneaux ;
- La mise en place d'un garde-corps (fixé sur l'acrotère) plus efficace que celui qui est existant et qui est simplement lesté avec du gravier.

5. Travaux

L'organisation des travaux se déroulerait de la manière suivante :

- Mise en place des protections en toiture : échafaudage ;
- Démontage des panneaux - grutage et évacuation ;
- Soufflage du gravier et évacuation ;
- Nettoyage de la couche d'étanchéité ;
- Projection d'une isolation complémentaire afin de rectifier les défauts de planéité ;
- Mise en œuvre d'une résine superficielle de couleur claire ;
- Installation d'un nouveau garde-corps sur l'acrotère.

A la fin des travaux, il sera demandé à l'entreprise ayant rénové la toiture, ainsi qu'à celle ayant installé le garde-corps, de prévoir un contrat de maintenance et de définir les entretiens à faire par le personnel d'EnJeu (nettoyage de la surface en résine ; vérification des descentes d'eau pluviales).

6. Délais

Les délais de réalisation de la réfection de la toiture est d'environ 1 mois.

7. Coûts et ligne budgétaire

Différentes offres et estimations ont été fournies par des entreprises et permettent ainsi de présenter le budget consolidé suivant (montants TTC) :

Installation de chantier	10'000.-
Echafaudage	35'000.-
Dépose des panneaux	40'000.-
Soufflage du gravier, évacuation et recyclage	20'000.-
Travaux de remise en état de la toiture	150'000.-
Installation d'un nouveau garde-corps	35'000.-
Honoraires	35'000.-
Divers et Imprévus	25'000.-
Total	**350'000.-**

Le montant final sera amorti selon les critères MCH2 comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, après clôture du préavis.

8. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°01-2026 Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la toiture du Bâtiment A du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 350'000.- TTC pour ladite réfection de la toiture ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cette réfection.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 9 février 2026.

Au nom du comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse

Sylvie Mery
Présidente

Comité de direction ENFANCE & JEUNESSE

Isabelle Houmard
Directrice Générale